



INFORMATIONS CLIENT

Société :

Nom : Prénom :

Client adsl Netline avec le login suivant :

Client adsl chez un autre opérateur avec le numéro de téléphone suivant :

Privé (veuillez joindre une photocopie de votre carte d'identité ou passeport)

carte d'identité N° Passeport N°

Société (veuillez joindre une copie de vos statuts publiés au Mémorial, Recueil spécial, et vos procurations s'il y a lieu)

N°R.C. N°TVA Rubrique de l'activité principale dans l'Annuaire Professionnel

ADRESSE ACTUELLE

N° et rue Code postal et localité Etage / Appartement

Tél..... Fax GSM E-mail

ADRESSE D'INSTALLATION

Idem adresse actuelle

N° et rue Code postal et localité Etage / Appartement.....

ADRESSE DE FACTURATION

Idem adresse actuelle

N° et rue Code postal et localité Etage / Appartement.....

INSTALLATION

Netcorporate ADSL doit être installé sur le raccordement téléphonique existant suivant: ANALOGIQUE ISDN

Netcorporate ADSL doit être installé sur un nouveau raccordement téléphonique : cf ligne support ANALOGIQUE ISDN

Installation par le client : Splitter DSL requis

Installation par Netline facturée en régie au tarif horaire de 95,00 € htva

ACCES INTERNET NETCORPORATE ADSL

adsl BASIC adsl PRO adsl PREMIUM adsl TOUCH**

MATERIELS PACK NETCORPORATE

Le matériel sera livré par Netline (frais de livraison 15 € TTC) Splitter DSL

Matériel enlevé par le client Modem Zyxel-Prestige 660R

Modem fourni par le client Modem Zyxel-Prestige 660HW

OPTION

Adresse IP fixe

CONDITIONS TARIFAIRES NETCORPORATE ADSL

DESIGNATION	TOUCH** 10Mbps/640Kbps*	BASIC 5Mbps/512Kbps*	PRO 10Mbps/640Kbps*	PREMIUM 20Mbps/768Kbps*
Redevance mensuelle htva	26,00 €	24,65 €	37,20 €	62,20 €
Initialisation	36,00 €	36,00 €	36,00 €	36,00 €
ADRESSE IP FIXE initialisation mensualité	95,00 € 25,00 €			
Routeur zyxel 660R Routeur zyxel 660HW	67,00 € 115,00 €			
Splitter DSL	35,00 €			
			LIGNE SUPPORT	ISDN
			Initialisation	50,00 €
			mensualité	22,00 €
				ANALOGIQUE
				50,00 €
				16,00 €

Remarques :
tous nos prix sont en euros nets et htva
toute intervention sera facturée en régie au tarif horaire de 95,00 € htva
* Débit maximum non garanti et sous réserve de faisabilité technique
** Sous réserve d'éligibilité

Signature :
Pour les firmes et associations, cachet et/ou nom et qualité du signataire
Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions de l'offre et des conditions générales de vente.

Date : Signature

NETLINE S.A.
1, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
Tél. : +352 43 65 65 1
Fax : +352 43 65 65 650
adsl@Netline.lu | www.netline.lu

Conditions Générales

Netline est un fournisseur d'accès et de services Internet. En ces qualités, elle offre à ses clients la possibilité de se connecter au réseau Internet via son réseau d'accès. Accessoirement, elle peut également fournir d'autres services liés à l'Internet. Par exemple, Netline peut fournir une ou plusieurs adresses de messagerie électronique, héberger un site Internet et/ou un serveur, attribuer un ou plusieurs noms de domaines sous la forme d'un URL et mettre en place des services de sécurité comme le contrôle d'accès.

1. Définitions

- 1.1. "Information" ou "Donnée" : tout contenu sous forme de texte, image, séquence animée ou de son, diffusées sur le réseau Internet par quelque moyen que ce soit.
- 1.2. "Recommandé" : lettre recommandée avec avis de réception ou message signé électroniquement et remplissant les conditions fixées par l'article 34 de la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique.

2. Objet du contrat

- 2.1. Netline s'engage à fournir les services et produits choisis par l'Utilisateur aux conditions prévues par le présent contrat et ses annexes.
- 2.2. Les services et produits choisis par l'Utilisateur ainsi que leur descriptif sont repris dans l'annexe 1.
- 2.3. Le matériel informatique autre que celui vendu ou loué par Netline doit être acquis par l'Utilisateur (Routeur d'accès, système de Firewall et autres systèmes de sécurité). Les coûts relatifs à ce matériel sont à charge de l'Utilisateur et aucune garantie n'est donnée par Netline quant à la compatibilité de ce matériel avec les services et produits qu'elle fournit.

3. Prix des services et produits couverts par le présent contrat

- 3.1. Le prix des services et produits choisis par l'Utilisateur sont repris dans l'annexe 1.
- 3.2. Le cas échéant, le coût des communications téléphoniques ou de quelconques redevances dues à titre de consultation de services payants sur le réseau Internet sont à charge de l'Utilisateur.

4. Modalités de paiement

- 4.1. L'Utilisateur devra procéder au paiement des sommes dues, au plus tard dans les 30 jours de la date d'établissement de la facture.
- 4.2. La redevance annuelle sera majorée conformément aux variations légales de l'indice des prix à la consommation publié par le STATEC.
- Indice au 1er octobre 2011 : 737.83.
- 4.3. Sans préjudice de la possibilité de suspension mentionnée au paragraphe 13, tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure l'exigibilité de toutes les sommes dues par l'Utilisateur, augmentées d'un intérêt annuel au taux légal plus trois pour cent. Les intérêts sur les sommes dues par l'Utilisateur commencent à compter de la date d'exigibilité et continuent à courir jusqu'au paiement intégral des sommes dues par l'Utilisateur, même après échéance ou résiliation du contrat.
- 4.4. En cas de retard ou d'incident de paiement de la part de l'Utilisateur, Netline peut exiger de l'Utilisateur la constitution, au choix de Netline et auprès d'une banque agréée par Netline, d'une garantie à première demande ou d'un dépôt de garantie, pour une somme équivalente au double du montant de la facture ayant fait l'objet du retard ou de l'incident de paiement de la part de l'Utilisateur. L'Utilisateur disposera d'un délai de 15 jours pour fournir la garantie exigée. Tout retard de paiement subséquent entraînera, après mise en demeure par Recommandé, la possibilité pour Netline de faire appel à la garantie à première demande ou de retenir la somme déposée en garantie. Cette faculté subsiste jusqu'au paiement intégral des sommes dues par l'Utilisateur, même après échéance ou résiliation du contrat.
- 4.5. Netline peut modifier les tarifs liés à la fourniture de ses services, moyennant notification écrite préalable au moins 30 jours à l'avance. Si la modification résulte en une augmentation, pour l'Utilisateur, du prix à payer, l'Utilisateur aura la faculté de résilier le contrat en notifiant Netline par Recommandé dans les 30 jours qui suivent la notification des modifications. A l'expiration de ce délai, les nouveaux prix seront réputés avoir été acceptés par l'Utilisateur.

5. Obligations de Netline

Netline s'engage à fournir à l'Utilisateur les services et produits que celui-ci a choisis, avec les réserves suivantes concernant :

- 5.1. L'accès au réseau Internet et les autres services Internet choisis par l'Utilisateur :
- 5.1.1. L'accès au réseau Internet et les autres services Internet choisis par l'Utilisateur sont soumis aux conditions techniques décrites en annexe 2 ;
- 5.1.2. L'accès au réseau Internet via le réseau de Netline et l'utilisation des autres services Internet choisis par l'Utilisateur s'entend sous réserve de périodes exceptionnelles d'interruptions en cas de maintenance ou de pannes éventuelles du réseau d'accès et/ou des serveurs ou du fait de l'Utilisateur ou de tiers et sans préjudice d'interruption ou de la suspension mentionnées aux paragraphes 12.1 et 13 du présent contrat ;
- 5.2. le nom de domaine et l'adresse IP :
- 5.2.1. L'Utilisateur qui demande à Netline de lui fournir un nom de domaine et/ou une ou plusieurs adresses IP accepte que Netline adresse à un organisme d'attribution des noms de domaines une demande d'attribution de nom de domaine pour le compte de l'Utilisateur. Le prix demandé par Netline pour ladite demande ne comprend pas les frais de l'organisme responsable de l'attribution du nom de domaine. Ces frais sont directement réglés par le client, sur présentation de la facture de l'organisme concerné ;
- 5.2.2. toute adresse IP attribuée par Netline à l'Utilisateur reste la propriété exclusive de Netline. L'Utilisateur pourra utiliser cette adresse IP pendant toute la durée du contrat.
- 5.3. le support technique et la maintenance :
- 5.3.1. Netline met à disposition de l'Utilisateur un support technique accessible selon les modalités décrites dans l'annexe 3 ;
- 5.3.2. hormis les cas ou un contrat de maintenance est également conclu entre l'Utilisateur et Netline, la maintenance du matériel de Netline loué à l'Utilisateur incombe à celui-ci. Toutefois, en cas de panne ou de dysfonctionnement du routeur situé chez l'Utilisateur (ce qui exclut le routeur d'accès) éventuellement loué par Netline à l'Utilisateur qui a choisi de se connecter au réseau Internet par l'intermédiaire d'une ligne louée, Netline s'engage à remplacer le routeur défectueux dans les huit heures de la notification par l'Utilisateur pour toute la durée de la réparation. Sauf stipulation contraire dans un contrat de maintenance, les frais de déplacement et de main d'œuvre ainsi que le prix de la réparation restent à charge de l'Utilisateur.

6. Obligations de l'Utilisateur

- L'Utilisateur s'engage à respecter les prescriptions suivantes concernant :
- 6.1. tous les services et produits qu'il a choisis :
 - 6.1.1. respecter la loi et les règlements en vigueur et notamment les articles 383, alinéa 2 (relatif à la répression des outrages publics aux bonnes moeurs, notamment en matière de pornographie) et 457-1 (concernant la propagande inspirée par le racisme, le révisionnisme ou tout autre forme de discrimination) du Code pénal ;
 - 6.1.2. ne pas transférer ou céder à d'autres personnes, physiques ou morales, de droit privé ou de droit public, les droits ou obligations résultant du présent contrat, que ce soit à titre gratuit ou à titre onéreux, le contrat étant conclu en considération de la personne de l'Utilisateur ;
 - 6.1.3. porter immédiatement à la connaissance de Netline toutes plaintes, actions, poursuites ou autres procédures initiées contre l'Utilisateur relatives à l'utilisation des services fournis par Netline. Le Client tiendra Netline indemne contre toute action ou dommage en relation avec les obligations ci-dessus énoncées. Au besoin, le Client défendra ou représentera à ses frais Netline en justice. Le cas échéant, toute condamnation de Netline, à des dommages intérêts ou autre, sera prise en charge par le Client ;
 - 6.1.4. garder en bon état de fonctionnement le matériel éventuellement loué par Netline, qui reste la propriété exclusive de Netline ;
 - 6.1.5. garder secrets l'identifiant et le mot de passe qui lui sont confiés :
 - a) l'Utilisateur est responsable de l'usage de son identifiant et de son mot de passe étant entendu que toute connexion ou communication effectuée à l'aide de cet identifiant et du mot de passe associé est réputée effectuée par l'Utilisateur, qui s'engage à en assumer toutes les conséquences ;
 - b) l'Utilisateur doit éviter Netline sans délai en cas de divulgation involontaire ou d'utilisation frauduleuse de son identifiant ou de son mot de passe afin d'obtenir le blocage jusqu'à obtention de nouvelles données d'identification des services associées à ces données.
 - 6.1.6. s'acquitter des frais d'installation, des redevances mensuelles ou de toutes autres sommes relatives à son abonnement.
 - 6.2. L'accès au réseau Internet :
 - 6.2.1. ne pas utiliser son accès à des fins illégales ;
 - 6.2.2. respecter la sécurité et la confidentialité du réseau. Ainsi, par exemple, l'Utilisateur ne peut se servir de son accès afin de détourner les Données de tiers ou de Netline ;
 - 6.2.3. respecter les règles applicables aux réseaux auxquels il se connecte au départ du réseau d'accès de Netline ainsi que l'intégrité de ceux-ci ;
 - 6.3. la messagerie électronique :
 - 6.3.1. l'usage de la messagerie électronique est exclusivement réservé à l'Utilisateur ;
 - 6.3.2. toute communication effectuée à l'aide d'une des adresses de messagerie électronique de l'Utilisateur est réputée émaner de l'Utilisateur, qui s'engage à en assumer toutes les conséquences ;
 - 6.4. le nom de domaine et l'adresse IP :
 - 6.4.1. ne pas porter préjudice aux droits de tiers par le choix du nom de domaine de l'Utilisateur ;
 - 6.4.2. fournir des informations correctes en ce qui concerne la candidature à l'obtention d'un nom de domaine ;
 - 6.4.3. accepter, en cas de litige relatif au nom de domaine, de se soumettre aux procédures amiables de règlement organisées ou agréées par l'organisme concerné ;
 - 6.5. l'hébergement de son site Internet :
 - 6.5.1. ne pas porter préjudice aux droits de tiers, en ce compris, le droit au respect de la vie privée, notamment au regard du traitement de données à caractère personnel, les droits d'auteurs, les marques et brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle ;
 - Ainsi, l'Utilisateur ne mettra en ligne aucune information dont il n'est pas titulaire des droits ou dont il n'a pas acquis les droits, au besoin auprès de l'auteur ou de ses ayants droits ;
 - 6.5.2. L'Utilisateur qui charge Netline de la création de son site Internet ne peut prétendre à aucun droit de propriété ni à aucun droit intellectuel sur les logiciels spécifiques ou progiciels, les codes source, les textes, les images, les séquences animées, les sons ou bases de données fournis par Netline qui constituent le site et ce jusqu'au paiement intégral du prix fixé pour la création du site.
 - En outre, l'Utilisateur ne pourra pas rendre le site accessible sur le réseau Internet, que ce soit au départ de son propre serveur ou de tout autre serveur situé au Luxembourg ou à l'étranger.

7. Responsabilité de Netline

- 7.1. Limitations de responsabilité concernant l'accès au réseau Internet
 - 7.1.1. Le débit des Informations qui transitent par le réseau d'accès de Netline dépend de plusieurs facteurs sur lesquels Netline n'a pas de contrôle (afflux des utilisateurs à certaines heures, encombrement général du réseau, etc.). Netline ne sera dès lors en aucun cas redevable d'une quelconque indemnité relative au taux de transfert des Informations.
 - 7.1.2. Bien que l'accès au réseau Internet se fasse par l'intermédiaire du réseau de Netline, Netline n'exerce ni contrôle ni vérification sur le contenu des Informations consultées par l'Utilisateur.
 - 7.1.3. Netline ne donne aucune garantie :
 - a) quant aux résultats pouvant être obtenus par l'utilisation des services auxquels elle permet l'accès ;
 - b) quant aux produits ou services obtenus ou commandés par l'intermédiaire du réseau Internet ; et
 - c) quant aux transactions effectuées ou amorcées par l'intermédiaire du réseau Internet.
 - 7.2. Limitations concernant la messagerie électronique
 - 7.2.1. Sauf en cas de faute grave ou de dol de sa part, Netline n'est pas responsable en cas de perte ou détérioration du contenu des communications de l'Utilisateur, survenant pendant la communication ou ultérieurement. Il est conseillé à l'Utilisateur de faire des sauvegardes régulières ou de faire couvrir la sauvegarde par un contrat d'hébergement spécifique.
 - 7.3. Limitations concernant le nom de domaine et l'adresse IP
- 7.3. Netline n'est pas responsable de l'éventuel refus d'enregistrement de nom de domaine et ne remboursera en aucun cas les frais exposés à ce titre, ni pour elle ni pour l'organisme d'attribution des noms de domaines concerné.
- 7.4. Limitations relatives à l'hébergement du site Internet de l'Utilisateur

Sauf en cas de faute grave ou dol de sa part, Netline n'est pas responsable en cas de perte ou détérioration des Données du site

Internet de l'Utilisateur. Il est conseillé à l'Utilisateur de faire des sauvegardes régulières.

- 7.5. Limitations relatives à la fourniture de services antivirus et antispam
- Les services antivirus et antispam proposés par Netline à l'Utilisateur sont par l'intermédiaire de logiciels dont Netline n'est pas l'éditeur. En conséquence, Netline ne donne aucune garantie relative aux services antivirus et antispam proposés à l'Utilisateur dont la fourniture constitue une obligation de moyen et non de résultat. La responsabilité de Netline ne pourra donc en aucune façon être engagée du fait de la fourniture de ces services, si ce n'est en cas de dol ou de faute grave.
- Netline ne garantit pas que les logiciels utilisés sont libres d'erreur. Netline ne pourra de ce fait être tenue pour responsable des éventuelles défaillances des logiciels servant à la fourniture des services antivirus et antispam ni d'éventuelles pertes ou détérioration de fichiers ou de données de toute nature liées à l'utilisation de ceux-ci ou non.
- Le système antispam mis en place par Netline est basé sur un repérage par mots clés. Dès lors, Netline ne garantit pas un filtrage automatique de tous les spams et ne pourra être tenue pour responsable de la réception d'un spam par l'Utilisateur. La politique adoptée permet de ne pas traiter en tant que spam un message qui ne doit pas l'être, mais aucune garantie n'est donnée quant au résultat. Les messages considérés comme spam seront envoyés à l'Utilisateur avec la mention qu'il s'agit d'un spam, de sorte que si ce n'est pas le cas, le message peut encore être consulté par l'Utilisateur.
- 7.6. Limitations de responsabilité générales
 - 7.6.1. Netline n'est tenue par ses engagements qu'à une obligation de moyen.
 - 7.6.2. Netline ne peut être tenue responsable pour tout dommage direct ou indirect résultant de la non-exécution des obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat, hormis les obligations essentielles du contrat, en cas de force majeure ou du fait de tiers (tels que défaillance du réseau public de distribution d'électricité ou de télécommunications).
 - 7.6.3. Elle n'octroie aucune garantie, expresse ou implicite, sur la capacité des services et produits de Netline à répondre aux attentes ou aux besoins de l'Utilisateur.
 - 7.7. Outre les limitations prévues aux paragraphes 7.1 à 7.5 ci-dessus et sauf en cas de dol ou de faute grave, la responsabilité de Netline est limitée au double de la moyenne mensuelle des 3 dernières factures de Netline (à l'exclusion des frais de fourniture et d'installation d'équipement) ou, en cas de vente, à 10 % de la facture de Netline.
 8. Responsabilité de l'Utilisateur
 - 8.1. L'Utilisateur est seul responsable des Informations qu'il consulte au départ du réseau d'accès de Netline ainsi que des conséquences directes ou indirectes qui peuvent en découler (telles que perte d'une chance, de contrats, d'affaires, de revenus ou de profits).
 - 8.2. L'Utilisateur est seul responsable du contenu des Informations qu'il met à la disposition ou transmet par quelque moyen que ce soit aux utilisateurs du réseau Internet. Cette responsabilité s'étend à toute indemnité qui serait due en raison de plaintes, actions, poursuites ou autres procédures initiées à l'encontre de l'Utilisateur ou de Netline.
 - 8.3. L'Utilisateur doit protéger les personnes dont il a la charge, particulièrement les mineurs d'âge, contre les préjudices physiques ou moraux qui pourraient découler de la consultation de certains sites pouvant comporter des Informations à caractère pornographique par exemple. Des logiciels permettent de contrôler l'accès à de tels sites. 8.4. A moins qu'un tel système soit couvert par le présent contrat, l'Utilisateur doit se munir de systèmes de protection contre les intrusions de tiers. En outre, l'Utilisateur doit se munir de systèmes de protection contre les virus informatiques. Il sera seul responsable en cas de détérioration ou perte de Données ainsi que des conséquences directes ou indirectes qui peuvent en découler (telles que perte d'une chance, de contrats, d'affaires, de revenus ou de profits).
 - 8.5. L'Utilisateur est seul responsable en cas de défaillances techniques découlant d'une mauvaise utilisation ou du mauvais entreposage du matériel.
 9. Modification du contrat
 - 9.1. Netline se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions de fourniture de ses services, sous réserve que les modifications apportées n'aient pas pour effet de réduire la qualité des services fournis. Netline peut notamment modifier les conditions techniques de l'accès à son réseau afin de faire profiter l'Utilisateur des évolutions technologiques du marché.
 10. Durée du contrat
- Le contrat est conclu pour une durée indéterminée avec une période initiale minimale de 12 mois et prend effet à date de la mise en service de l'objet du présent contrat.
11. Résiliation du contrat
 - 11.1. Après la période initiale prévue au paragraphe 10, chacune des parties peut résilier le présent contrat à tout moment, moyennant un préavis de 3 mois, notifié par Recommandé à l'autre partie. Le préavis prend effet le premier jour du mois suivant.
 - 11.2. Chacune des parties peut résilier le contrat sans préavis si l'autre partie :
 - 11.2.1. viole les obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
 - 11.2.2. déclarée en état de faillite ou de banqueroute ; ou
 - 11.2.3. est en situation d'inexécution pour cause de force majeure pendant plus de 30 jours.
 12. Effets de la résiliation du contrat
- 12.1. La résiliation du contrat entraîne automatiquement l'interruption des prestations de Netline. L'accès au réseau de Netline sera rendu impossible et les Données hébergées seront enlevées du serveur s'il s'agit d'un hébergement.
- 12.2. En cas de résiliation par l'Utilisateur sans respect de la période de préavis convenue, l'Utilisateur devra payer les sommes normalement dues jusqu'à l'échéance de la période initiale prévue au paragraphe 10 et, sans préjudice du paiement des éventuels frais de désinstallation du matériel, une indemnité de :
- 12.2.1. 100 % des frais d'installation si la période initiale est de 12 mois ;
 - 12.2.2. 75 % des frais d'installation si la période initiale est de 24 mois ; ou
 - 12.2.3. 50 % des frais d'installation si la période initiale est de 36 mois.
- 12.3. Le matériel éventuellement loué ou mis à la disposition de l'Utilis-

teur doit être retourné sans délai à Netline par et aux frais de l'Utilisateur.

13. Suspension temporaire des services

- 13.1. Tout ou partie des services fournis par Netline peuvent être suspendu sans préavis ni indemnité :
 - 13.1.1. en cas de violation d'une loi, d'un règlement, d'une stipulation contractuelle ou du droit d'un tiers par l'Utilisateur ;
 - 13.1.2. à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ;
 - 13.1.3. en cas de plaintes, actions, poursuites ou autres procédures initiées à l'encontre l'Utilisateur ou de Netline, relatives à l'utilisation des services fournis par Netline.
- 13.2. La suspension des services conformément au présent paragraphe n'entraîne pas la suspension des obligations de paiement de l'Utilisateur.
- 13.3. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à Netline par l'Utilisateur suite à la suspension des services opérée par elle en vertu du présent paragraphe ou suite aux conséquences directes ou indirectes qui peuvent en découler (telles que perte d'une chance, de contrats, d'affaires, de revenus, ou de profits).

14. Divers

- 14.1. Le cas échéant et avant la signature du contrat, l'Utilisateur doit fournir à Netline une copie des statuts de la société qu'il représente.
- 14.2. L'Utilisateur doit sans délai et au plus tard dans les mois de leur modification communiquer à Netline tout changement de ses données personnelles ou administratives.
- 14.3. Netline se réserve le droit de communiquer aux autorités judiciaires ou administratives compétentes, si elles le demandent et dans la mesure où la réglementation en vigueur le prévoit, l'identité, les coordonnées, le contenu des communications ou les Données du site Internet de l'Utilisateur.
- 14.4. Les annexes font partie intégrante de la convention et peuvent contenir des limitations aux clauses prévues dans le présent contrat.

15. Données nominatives

Les données nominatives collectées dans le cadre du présent contrat sont conservées et traitées par Netline pour la gestion des relations contractuelles entre Netline et l'Utilisateur ainsi qu'à des fins de statistiques et de promotion concernant nos produits et services. La validité du contrat est subordonnée à la fourniture des données nominatives en question. L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les données le concernant.

16. Loi applicable et tribunaux compétents

16.1. Le présent contrat est exclusivement régi par le droit luxembourgeois. Tout litige découlant de sa mise en oeuvre sera soumis à la compétence

Annexe 1. Durée minimal

La durée initiale est conclue pour une période minimale de 12 mois.

Annexe 2. Conditions techniques

1. Equipement minimal de l'Utilisateur

L'Utilisateur doit disposer d'un local technique doté d'une borne 220V au moins et assez grand pour permettre une aération suffisante du matériel, en tout état de cause l'Utilisateur doit fournir un local répondant aux conditions techniques minimales d'utilisation du matériel concerné afin que les conditions de garanties constructeur puissent être respectées.

En cas de besoin, les techniciens de Netline doivent avoir accès à ce local au moins pendant les heures de bureau, ou dans le cas d'un contrat de maintenance durant les périodes stipulés dans cette autre contrat.

L'Utilisateur doit disposer d'une carte réseau Ethernet, FastEthernet, Tokenring, ATM ou autre, qui doit être connue lors de l'établissement de l'offre par Netline.

La configuration des terminaux de l'Utilisateur doit être communiquée au moment de l'établissement de l'offre par Netline.

2. Accès au réseau Internet

Comprend :
- Navigation sur le réseau Internet ;
- FTP, IRC, News, etc. ;

Accès (identifiant, mot de passe), PoP, débit maximum théorique de l'accès, etc.

3. Messagerie électronique

Une ou plusieurs adresses personnalisées de type nom.prenom@netline.lu ou nom.prenom@société.lu si l'Utilisateur possède son propre nom de domaine de second niveau.

Accès (identifiant, mot de passe), taille de la boîte, taille maximum des messages transmis ou reçus, quid si le message n'est pas livré, etc.

Après remise des logins et password l'Utilisateur est seul responsable de la confidentialité de ces données au sein de sa société.

4. Hébergement du site de l'Utilisateur

URL, adresse(s) IP, espace disponible, technique de téléchargement, plate-forme et langages supportés par le réseau et les serveurs, sécurité, statistiques, etc.

Annexe 3. Support technique

Le support technique de Netline est accessible :

- Du lundi au vendredi hors jours férié de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- via le numéro d'appel 43.65.65-660,
- par courrier électronique adressé à support@netline.lu.
- par courrier postal expédié
- à Netline, 1, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg.

Le soussigné déclare avoir lu et approuvé les présentes conditions générales et les accepter.

Nom Prénom ou Raison Social

date et lieu

signature du client ou représentant légal